

# VD\_FINDINFO Arrêt / 2020 / 1015 vom 15. Dezember 2020

VD Tribunal cantonal, 2020-12-15, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd\\_findinfo\\_Arr\\_t\\_\\_2020\\_\\_1015](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_Arr_t__2020__1015)

FR: VD\_FINDINFO Arrêt / 2020 / 1015 du 15 décembre 2020

IT: VD\_FINDINFO Arrêt / 2020 / 1015 del 15 dicembre 2020

## Regeste

RESPONSABILITÉ DE L'EMPLOYEUR{AVS}, SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE, REJET DE LA DEMANDE | 52 LAVS

## Erwägungen

### E. 6

a) Au regard de ce qui précède, les conclusions du recourant sont entièrement mal fondées. C'est à juste titre que la Caisse a exigé la réparation d'un dommage à hauteur de 2'464 fr. 70 puis, après sommation infructueuse, a agi par voie de poursuite pour recouvrer sa créance. Dès lors, le recours doit être rejeté et la décision entreprise confirmée. b) Il n'y a pas lieu de percevoir de frais judiciaires, la procédure étant gratuite (art. 61 let. a LPGA), ni d'allouer de dépens, dès lors que le recourant n'obtient pas gain de cause (art. 61 let. g LPGA). Par ces motifs, la juge unique prononce : I. Le recours est rejeté. II. La décision sur opposition rendue le 24 janvier 2020 par la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS est confirmée. III. Il n'est pas perçu de frais judiciaires, ni alloué de dépens. La juge unique :

Le greffier : Du L'arrêt qui précède est notifié à : ■ I. \_\_\_\_\_, ■ Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS, - Office Fédéral des Assurances Sociales (OFAS), par l'envoi de photocopies. Le présent arrêt peut faire l'objet d'un recours en matière de droit public devant le Tribunal fédéral au sens des art. 82 ss LTF (loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral ; RS 173.110), cas échéant d'un recours constitutionnel subsidiaire au sens des art. 113 ss LTF. Ces recours doivent être déposés devant le Tribunal fédéral (Schweizerhofquai 6, 6004 Lucerne) dans les trente jours qui suivent la présente notification (art. 100 al. 1 LTF). Le greffier :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.